

# ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE GOUESNAC'H.

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2011 (04 février 2012).

L'assemblée générale est ouverte vers 16h30 avec 35 participants, et 9 pouvoirs sur 106 adhérents payants dont **20 demandeurs cotisants.**

**Nous regrettons la « non représentation » de la Mairie de Gouesnac'h ;  
Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, puis commence l'ordre du jour :**

### **1 : ACTIVITES 2011 :**

#### **1.1 CONTROLE DES MOUILLAGES.**

88 mouillages ont été contrôlés par une entreprise agréée( 54,65 € TTC par mouillage) (J.M.Monfort)  
20 mouillages signalés défectueux ne sont pas réparés ! **dont 9 pour chaines de 14 et manilles**

#### **1.2 ENTRETIEN :**

PORZ-KERAING : Déplacement d'un mouillage de KC1 à KD14, KC1 est supprimé (manque d'eau)

Remplacement de 3 bouées Ø 60 cm par des bouées de Ø 80 en embossage.

MARQUAGE DES BOUEES : Rappel ; Toutes les bouées ne sont pas encore marquées !!

#### **1-3 CHANGEMENT : 1 déplacement de GB4 à KB15 ( Tromeur, bateau vendu)**

1 refus d'attribution en GB4 Porz Gwen

2 nouvelles attributions en GB4 et BA3 ( Le Nours Rémy et Tollec André)

3 changements de bateau ( Manu, Kerboull, Loïc..)

2 démissions ( Gloanec et Beauvillain)

2 mouillages à attribuer en 2012, KA14 et KB18

**1 bateau coulé ! et 1 bateau mal amarré : 2 défauts en moins d'un mois en KD11 !!**

#### **2 REDEVANCE : Appel d'un supplément de redevance administrative de 799 € du à des réajustements concernant les années précédentes**

, ce qui nous fait en tout 4999,00 € pour 2011 ( 70 mouillages officiels pour l'administration).

Cotisations 2011 : 3 retards importants dont 1 pénalisé de 10%o .

### **3 RENOUVELLEMENT DE NOTRE AUTORISATION DE GESTION DES MOUILLAGES :**

Cette autorisation datant du 09 novembre 2001 est venue à échéance le 31 décembre 2011.

Un dossier est en cours de finalisation. Il sera présenté prochainement en 10 exemplaires à l'administration.

Ce dossier en cours était disponible en consultation pendant l'assemblée générale.

En attendant son examen par les organismes intéressés, il nous a été accordé une prorogation d'autorisation de gestion de nos 3 mouillages jusque la fin de l'année 2012 ( au moins 6 mois pour l'examen de notre dossier).

Ce nouvel accord devrait en principe nous être accordé pour nos 87 mouillages actuels. Nous devrions donc devoir à l'administration pour cette année 2012 une redevance de 73,55 € par mouillage, soit en tout 6398,85 €.

Cette augmentation nécessitera de revoir le calcul des cotisations pour l'année prochaine 2013.

#### **4 LISTE D'ATTENTE : Nous avons 27 personnes en liste d'attente, mise à jour fin décembre 2011.**

16 nouvelles inscriptions et 15 inscriptions non renouvelées ( oublis...).

### **5 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Modification de : **ARTICLE III - CONDITIONS GENERALES**

La ligne suivante a été ajoutée :

**\* à NE PAS habiter son bateau au mouillage ( Production « d'EAUX NOIRES »).**

Modification de : **ARTICLE IV - CONDITIONS FINANCIERES**

#### **IV-I Cotisation adhérent :**

La cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration et entériné lors de la première assemblée générale suivante, se compose d'une partie fixe (20 € pour l'année 2011) et d'une partie proportionnelle à la longueur du bateau de l'adhérent (17 € par mètre linéaire pour 2011.).

#### IV-II Redevance administrative :

La gestion des 3 sites définis dans l'article I a été confiée à l'association par l'arrêté préfectoral N° 2001-1796 du 9 novembre 2001 moyennant une redevance globale annuelle, à acquitter au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'exercice.

#### Nouvel ARTICLE IV

##### IV-I Cotisation adhérent :

La cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration et entériné lors de la première assemblée générale suivante, se compose d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle à la longueur du bateau de l'adhérent.

A partir du budget 2013 les cotisations seront calculées comme suit :

##### **Partie fixe composée de :**

- Une cotisation à l'association ( 20€ en 2012).
- Une redevance pour « mouillages collectifs », redevance fixée par l'administration.

##### **Partie proportionnelle composée de :**

- Cout total du contrôle annuel des mouillages.
- Cout de l'entretien de la partie collective des mouillages (embossage,.....)
- Cout du fonctionnement de l'association (bureau, assurance, courrier, divers...).

Le total de ces cotisations étant égal au budget prévisionnel de l'année en cours.

##### IV-III Mouillage inoccupé sans titre de propriété.

La redevance annuelle sera égale au cout réel d'un mouillage, plus une cotisation à l'association, à savoir :

- Une redevance pour « mouillages collectifs » , comme au paragraphe IV-I
- Cout d'un contrôle de mouillage .

Et une cotisation annuelle à l'association.

Le paragraphe IV- II ne change pas.

Ce règlement intérieur modifié a été remis à tous les présents à cette assemblée générale.

#### **6 ACTIVITES PREVISIONNELLES 2012.**

- Finalisation de notre renouvellement de gestion des mouillages.
- CONTROLE de 91 mouillages sur nos 3 sites.
- Entretien des 4 mouillages en embossage appartenant à l'association.
- Travaux occasionnels.

#### **7 BILAN FINANCIER.**

La trésorière expose les grandes lignes de l'exercice 2011 :

##### **Solde banque 2010 :**

**Recette 2011**      €                      **Dépenses 2011 :.....** €                      **Solde gestion 2011 :**      €

**Solde banque au 31/12/2011 :**      €

<u>Principales dépenses :</u>	Travaux J.M.Monfort	€
	Redevance administrative	4999,00 €
	Fournitures diverses	€
	AXA assurances	€

Ce bilan est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

#### **8 CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Tiers à renouveler : Mrs Clergeon Dominique, Louarn Claude et Lijour Raymond.

Mr Legrand Jacky ne se maintient pas.

Mrs Kerboull Thierry, Aubry Pascal et Clergeon Dominique ne se manifestent pas :Ils sont démissionnés.

3 personnes nouvelles se présentent : Mrs Masson Eric, Pauchet Loic et Touzé Marc.

L'assemblée approuve à l'unanimité la candidature de ces 5 personnes :2 qui se représentent et 3 nouvelles.

Le conseil d'administration est donc composé des 15 personnes suivantes :

Mme BEGORA Jacqueline, Mrs: MAO Alain, LOUBOUTIN Hervé, LOUARN Claude, MASSON Eric, TOUZE Marc, RUIZ J.Jacques , COSQUER Michel, LIJOUR Raymond, LE GALL Jean-Yves, MOREAU Bernard, CARETTE Patrick, RABU Gérard, CARADEC Hubert et PAUCHET Loïc.

Ce conseil s'est réuni le samedi 24 février 2012 et a élu le bureau suivant :

- Président : Mr COSQUER Michel
- Vice Président : Mr MAO Alain
- Secrétaire : Mr LOUBOUTIN Hervé (Liste d'attente)
- Secrétaire adjoint : Mr LOUARN Claude
- Trésorier : Mme BEGORA Jacqueline
- Trésorier adjoint : Mr MOREAU Bernard

La gestion des plans d'eau sera assurée par les 3 personnes suivantes : Alain Mao, Loïc Pauchet et Claude Louarn.

Ce 24 février le bureau à l'unanimité a décidé d'octroyer une subvention de 200 € à la SNSM.

## 9. QUESTIONS DIVERSES.

**Embossages** : L'identification de la bouée adhérent demande à être précisée, le bureau va réfléchir à une meilleure identification.

**Attestation d'assurances** : A ce jour il en manque 1/3. Il va falloir faire des courriers de relance.

**Nettoyage de la cale à Porz-Kéraing** : Les produits habituels sont interdits (eau de javel), les produits autorisés sont très chers et pas très convainquant,  
Ce problème reste à l'étude.

La séance est levée vers 18H après que le président ait invité l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

M. Cosquer Président.